

## LES PERMANENCES

### • Aides aux victimes

Tenue par l'association Grand Nancy Aide aux Victimes (GNAV), cette permanence concerne les victimes d'agression, d'abus de confiance, d'abus de pouvoir, de vol, d'un accident de circulation, ou de toute autre infraction pénale.

### • Ecrivain public

Il accueille celles et ceux qui ont besoin d'une aide ou d'un conseil pour remplir leurs papiers, accomplir des formalités administratives, écrire une lettre.

### • Recherche de logement

Parmi les droits fondamentaux, il y a celui de se loger. Activement solidaire, la ville de Laxou a fait le choix de siéger dans les commissions d'attributions des principaux bailleurs sociaux présents sur la commune :

- Batigère [www.batigere.fr](http://www.batigere.fr)
- mmH – Meurthe-et-Moselle Habitat [www.mmhabitat.fr](http://www.mmhabitat.fr)
- OPH Nancy – Office Public de l'Habitat de Nancy [www.ophnancy.fr](http://www.ophnancy.fr)
- Centre Social Communal : sur rendez-vous au 03 83 90 86 86.

### • Le conciliateur

Les conciliateurs assermentés, nommés par la Cour d'Appel de Nancy, sont à disposition de tous pour tout litige d'ordre civil : problèmes de voisinage (nuisances diverses), problèmes relationnels (agressivité, propos injurieux etc). Leur action concerne également les problèmes de mitoyenneté, d'hygiène...

Pour Laxou Bas, les rendez-vous sont à prendre auprès de Bernard BOURION, au Centre Social Communal - CSC - 1 place de l'Europe - Tél. : 03 83 90 86 86.

Pour le Champ-le-Bœuf, des permanences sont organisées le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois de 8 h 30 à 11 h 30 – CILM - 23 rue de la Meuse - Tél. : 03 83 96 11 34.

### • CIDF-CEDIFF

Il offre une assistance juridique gratuite et anonyme dans tous les domaines de la vie familiale et aide aux différentes démarches ainsi que l'aide aux femmes battues.  
Centre Social Communal : sur rendez-vous au 03 83 90 86 86 ou au siège de l'association : 1 rue du Manège - 54000 NANCY 03 83 35 35 87.

### • Pass'sport et Culture

Pour favoriser l'accès des jeunes Laxoviens de 6 à 25 ans aux loisirs (sous condition de ressources), la ville de Laxou et le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle se sont associés pour mettre en place ce nouveau dispositif permettant de réduire les frais d'inscription à des activités sportives ou culturelles pratiquées de manière régulière.

Renseignements et inscription chaque lundi au Centre Social Communal de 17 h à 19 h.

### • Les centres médico-sociaux

Deux centres médico-sociaux sont installés sur la commune :

• 3 rue Raymond Poincaré - Tél. : 03 83 27 74 79.  
Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

• 23 rue de la Meuse - Champ-le-Bœuf - Tél. : 03 83 96 29 43.  
Ouvert du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Ils relèvent tous les deux du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.

Assistants sociaux, sages-femmes, médecins, puéricultrices accueillent parents et enfants. Ils traitent de sujets aussi divers que les consultations de nourrissons et les consultations « 2<sup>e</sup> âge », les vaccinations, les conseils en économie sociale et familiale, ...

Une équipe pédo-psychiatrique est à la disposition des familles : son activité est orientée vers la petite enfance, les enfants et les adolescents.



## LES ADRESSES UTILES

• Caisse d'Allocations Familiales  
21 rue de Saint-Lambert - 54000 NANCY  
08 10 25 54 10 - [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

• Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
9 boulevard Joffre - 54000 NANCY  
36 46 - [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)  
Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

• CRAM Nord-est  
Espace Carnot  
2 rue Carnot - 54000 NANCY  
03 83 50 32 10

• Conseil Général de Meurthe-et-Moselle  
48 esplanade Jacques Baudot - CO 900 19 - 54035 NANCY CEDEX  
03 83 94 54 54 - [www.cg54.fr](http://www.cg54.fr)

• Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)  
123 rue Ernest Albert - 54520 LAXOU  
03 83 97 44 20 - [www.mdpn.cg54.fr/mdph](http://www.mdpn.cg54.fr/mdph)

• GIHP Lorraine Transport  
Transport toutes distance ouvert à toute personne atteinte d'un handicap physique, sensoriel ou lié à l'âge.  
Renseignement, devis, réservations au 03 83 51 05 43  
Contact : [handistan@gihplor.org](mailto:handistan@gihplor.org)

• Réseau de lutte contre les violences faites aux femmes  
36 39

## LES ASSOCIATIONS CARITATIVES

• Les Restaurants du Cœur  
Les Provinces - Bâtiment Savoie entrée 3  
03 83 28 32 62

• Secours Catholique  
Les Provinces - Bâtiment Bourgogne entrée 3  
03 83 41 41 06

• Solidarité Champ-le-Bœuf  
23 rue de la Meuse  
06 81 91 05 51

## LES ASSOCIATIONS A VOCATION SOCIALE

### • Champ-le-Bœuf

• Association des Locataires Indépendants du Champ-le-Bœuf  
CILM, 23 rue de la Meuse - 03 83 97 00 22

• CGL 54 (Confédération Générale du Logement)

• ESAF 54 (Espace de Solidarité Associative et de Formation),  
15 rue de la Seille - 54320 MAXEVILLE - 03 83 97 03 16  
[www.esaf54.fr](http://www.esaf54.fr)

• Jeunes et Cité, 2 rue de la Crusnes - 54320 MAXEVILLE  
03 83 98 41 51 ou 03 83 98 47 22

### • Les Provinces

• Association des Usagers du Flandre 15 – 15, Immeuble Flandre  
- Les Provinces - 54520 LAXOU - 03 83 40 05 99

• Association « Si l'on se parlait ! », Bâtiment Anjou Sud - Avenue  
de L'Europe - 54520 LAXOU - 03 83 90 04 84 ou 03 83 28 72 79

• CGL 54 (Confédération Générale du Logement), Bâtiment Bour-  
gogne - Salle 11 Les Provinces - 54520 LAXOU

• Confédération Syndicale des Familles, Bâtiment Savoie - Salle  
4 - Les Provinces 54520 LAXOU - 03 83 28 03 24

• Fédération Régionale des Amicales de Locataires (FRAL), Bâti-  
ment Bourgogne - Salle 5 - Les Provinces - 54520 LAXOU  
03 83 56 64 78

• Jeunes et Cité, 2 Bâtiment Savoie - Les Provinces - 54520  
LAXOU - 03 83 90 14 27 ou 03 83 40 45 98

• Régie de Quartier Laxou Provinces, 5 Bâtiment Bourgogne - RDC  
Appt 19 - Les Provinces - 54520 LAXOU - 03 83 90 93 02

### • Tous quartiers

• CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des  
Familles), 1 rue du Manège - 54000 NANCY - 03 83 35 35 84 ou  
03 83 37 06 04 - <http://cidff54.wifeo.com>

• U2AF-54 (Union des Associations d'Aide à la Famille de Meurthe-  
et-Moselle), 25-29 rue de Saurupt - 54000 NANCY - 03 83 40 33 53.

# Le Pôle de Cohésion Sociale de Laxou

## Informations pratiques





L'accompagnement et l'amélioration des conditions de vie de tous les laxoviens, quels que soient leur âge ou leur quartier, sont une priorité constante pour la Municipalité.

Oui, notre engagement est de garantir à tous nos concitoyens les mêmes droits, leur apporter les mêmes services, en étant particulièrement attentif aux personnes fragiles. **L'équipe municipale multiplie les actions pour améliorer le quotidien des laxoviens qui doivent faire face à une difficulté** : précarité, handicap, isolement, recherche d'emploi ou de logement, par des actions éducatives, de prévention ou de secours aux personnes et familles en difficulté.

Convaincus que le bien-être physique, mental et social de chacun d'entre nous est la clef de la préservation de la qualité de vie, les élus et les agents communaux travaillent chaque jour à la lutte contre l'isolement social.

Destinés à faciliter les démarches des familles, le Centre Social Communal et le Centre Communal d'Action Sociale visent à fédérer l'ensemble des structures publiques et associatives pour vous accompagner avec efficacité et vous orienter avec discernement vers les structures spécialisées.

**Cette plaquette a été conçue pour être un outil simple et pratique qui vous donnera des informations concrètes et utiles.**

Bonne lecture.

*Laurent Garrait*

Maire de Laxou



**Yves PINON**  
Adjoint au Maire



**Catherine FERNANDES**  
Conseillère Municipale

Délégués à la Cohésion Sociale

## Centre Social Communal et Actions Sociales

**Le Centre Social Communal (CSC) est un véritable « pôle de Cohésion Sociale » au sein de la commune, également accessible par borne de guidage pour les personnes déficientes visuelles.**

Le service des affaires sociales est implanté au cœur du quartier des Provinces à Laxou pour assurer un service public de proximité. Le CSC, avec deux structures Petite Enfance et des services à vocation sociale, est ouvert aux plus jeunes et à leurs familles. Doté de locaux administratifs modernes et fonctionnels, il permet une diversification des services rendus aux personnes en difficulté.

Le CSC abrite les bureaux du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et regroupe la halte-garderie « Suzanne Hindahl-Le Mousaillon », la ludothèque communale « Le Petit Navire », une antenne de la crèche familiale de Laxou ainsi que les bureaux des Relais Emploi et de la Mission Locale.

## Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

**L'action sociale de Laxou est prise en charge par le CCAS.**

Le Maire est le président de droit de cet établissement public percevant des ressources spécifiques et gérant un budget distinct de celui de la commune. Il est géré par un Conseil d'administration dont font partie 7 représentants élus du conseil municipal et 7 membres issus d'associations représentatives. En dehors des participations des familles utilisatrices des structures Petite Enfance, de la Caisse d'Allocations familiales de Meurthe-et-Moselle et du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, ses ressources proviennent principalement du budget communal.

Le CCAS gère en outre une crèche familiale, une crèche franco-allemande « Hansel et Gretel », une halte-garderie et une ludothèque.

Créée par la Municipalité pour traiter plus rapidement les demandes, la Commission Permanente du Conseil d'Administration du CCAS statue sur les aides sociales légales sollicitées par les habitants de la commune : aide sociale aux personnes âgées, aide sociale aux personnes handicapées, etc, et à apporter une aide de proximité aux familles momentanément en difficulté, au vu d'un dossier constitué, sous forme de bons alimentaires ou de secours financiers.

**En outre, le CCAS de Laxou a décidé d'adhérer au CORSEC (Comité de coordination et de Résolution des Situations Exceptionnelles ou Complexes).**

Le CORSEC est un dispositif de coordination d'institutions (CAF de Meurthe-et-Moselle par exemple), d'associations caritatives et de CCAS de plusieurs villes de la Communauté urbaine du Grand Nancy. Il permet de répondre à des situations atypiques complexes ou exceptionnelles pour un seuil minimum de sollicitation fixé à 650 €. Il a donc pour but d'organiser une réponse efficace et coordonnée pour soutenir un projet concernant des ménages dont la situation n'a pas vocation à trouver de réponse auprès des différents membres du CORSEC sollicités séparément.

**Au Champ-le-Bœuf, c'est au Centre Intercommunal Laxou-Maxéville (CILM) que sont proposés les différents services du CCAS.**

### • Le Centre Social Communal

1 place de l'Europe - 03 83 90 86 86.  
Ouvert du lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30.



### • CILM - Annexe Mairie / CCAS - Champ-le-Bœuf

23 rue de la Meuse - 03 83 96 11 34.  
Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.



### • Aide au transport

La Communauté urbaine du Grand Nancy a mis en place un titre de transport valable sur le réseau en faveur des personnes en recherche d'emploi, ou bénéficiant d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI), d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) ou encore en stage d'insertion professionnelle.

Les bénéficiaires se verront attribuer un tarif réduit au vu des justificatifs :

- 2 PASS de 10 voyages par mois pour les demandeurs d'emploi ;
- 4 PASS de 10 voyages par mois pour les contrats aidés ou stagiaires.

Vente au CSC tous les mercredis ou au CILM aux heures d'ouverture.

### • La Réussite Educative

Le Dispositif de Réussite Educative a pour objectif d'accompagner des enfants de 2 à 16 ans et leur famille dans les domaines : scolaire, éducatif, social et/ou sanitaire.

**La Réussite Educative de tous les enfants est un impératif pour la cohésion sociale et un enjeu prioritaire pour l'égalité des chances.** L'école joue un rôle prépondérant pour offrir toutes ses chances à l'enfant, cependant le système scolaire ne peut apporter seul toutes les réponses.

Ce dispositif diffère des mesures existantes car il intervient dans un champ global. Il repose sur un partenariat et apporte une réponse individuelle de soutien personnalisé à chaque situation.

Ce dispositif, porté par le CCAS, s'est construit autour d'axes prioritaires qui se sont faits jour à la suite de diagnostics réalisés sur les deux quartiers prioritaires déterminés par l'Etat : le Champ-le-Bœuf et les Provinces.

Ces axes sont :

- améliorer les troubles du langage et prévenir l'illettrisme,
- améliorer les résultats scolaires,
- améliorer les liens parents/enfants,
- aide à la fonction parentale,
- réduire les troubles du comportement,
- améliorer les relations parents/écoles,
- réduire l'absentéisme et lutter contre le décrochage scolaire,
- Prévention : santé, bien-être.

Pour toute information contacter Jérôme BOURET, coordonnateur du Dispositif de Réussite Educative, au 03 83 97 11 48 ou 06 28 70 37 62 - Pôle de Cohésion Sociale, 23 rue de la Meuse.

**Vous pourrez obtenir au Centre Social Communal l'assistance dont vous avez besoin. En effet, à l'aide de proximité qu'assure le CCAS, se sont ajoutées les permanences de divers organismes. Contacter le Centre Social Communal au 03 83 90 86 86.**



Imprimé sur papier écologique



www.laxou.fr